

CONSEIL SYNDICAL



Lundi 13 juin 2022



- Ouverture de séance
- Arrivée d'un nouveau technicien
- Délégations de signatures
- Indemnités de fonction du président
- Participation des CDC
- Modification du budget et lancement de l'étude PPRE
- Attribution du marché petite continuité
- Travail à temps partiel
- Questions diverses

- Appel
- Désignation d'un.e secrétaire de séance
- Approbation du PV du conseil syndical du 30 mai 2022



Arrivée d'un nouveau technicien

- M. Etienne VASNIER

- Une délégation de signature sera accordée, en cas d'absence ou empêchement du Président, à la **1^{ère} vice-présidente, Mme Michèle BALLON**, pour notamment tous les actes administratifs, convocations, documents, attestations, marchés publics et courriers afférents aux activités du SyMOA.

- Une délégation de signature sera accordée, en cas d'absence ou empêchement du Président et de la 1^{ère} vice-présidente, au **2^{ème} vice-président, M. Gérard GRANDSIRE**, pour notamment tous les actes administratifs, convocations, documents, attestations, marchés publics et courriers afférents aux activités du SyMOA.

- Une délégation de signature sera accordée, en cas d'absence ou empêchement du Président et des 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents, à la **3^{ème} vice-présidente, Mme. Alexandra BELHACHE**, pour notamment tous les actes administratifs, convocations, documents, attestations, marchés publics et courriers afférents aux activités du SyMOA.

- Il est proposé de reconduire les indemnités de fonction du président telles qu'elles ont été votées en 2020. Soit :

Fonctions	Taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire	Montant brut mensuel (au 30/10/2020)
Président	15,04 %	584,96 €



Participation des CDC

Collectivités	Surface de bassin versant sur le SyMOA	Part de la population sur le SyMOA	Participation 2022	Participation 2022	Participation 2021
Argentan Intercom	57,51 %	79,30 %	68,41 %	68 408 €	68 408 €
CC du Val d'Orne	25,01 %	14,35 %	19,68 %	19 681 €	19 681 €
CC du Pays Fertois & du Bocage Carrougien	14,56 %	5,56 %	10,06 %	10 059 €	10 059 €
CC des Sources de l'Orne	2,92 %	0,79 %	1,85 %	1 852 €	1 852 €
Total	100 %	100 %	100 %	100 000 €	100 000 €

- Lancement d'une étude pour l'élaboration d'un nouveau PPRE
 - Plan Pluriannuel Restauration Entretien des cours d'eau

Créé en 2004

126 Km² de bassin

8 868 Habitants

125 km de cours d'eau

Syndicat Intercommunal de La Baïze

Créé en 1978

62 Km² de bassin

17 895 Habitants

60 km de cours d'eau

Syndicat Cance-Udon

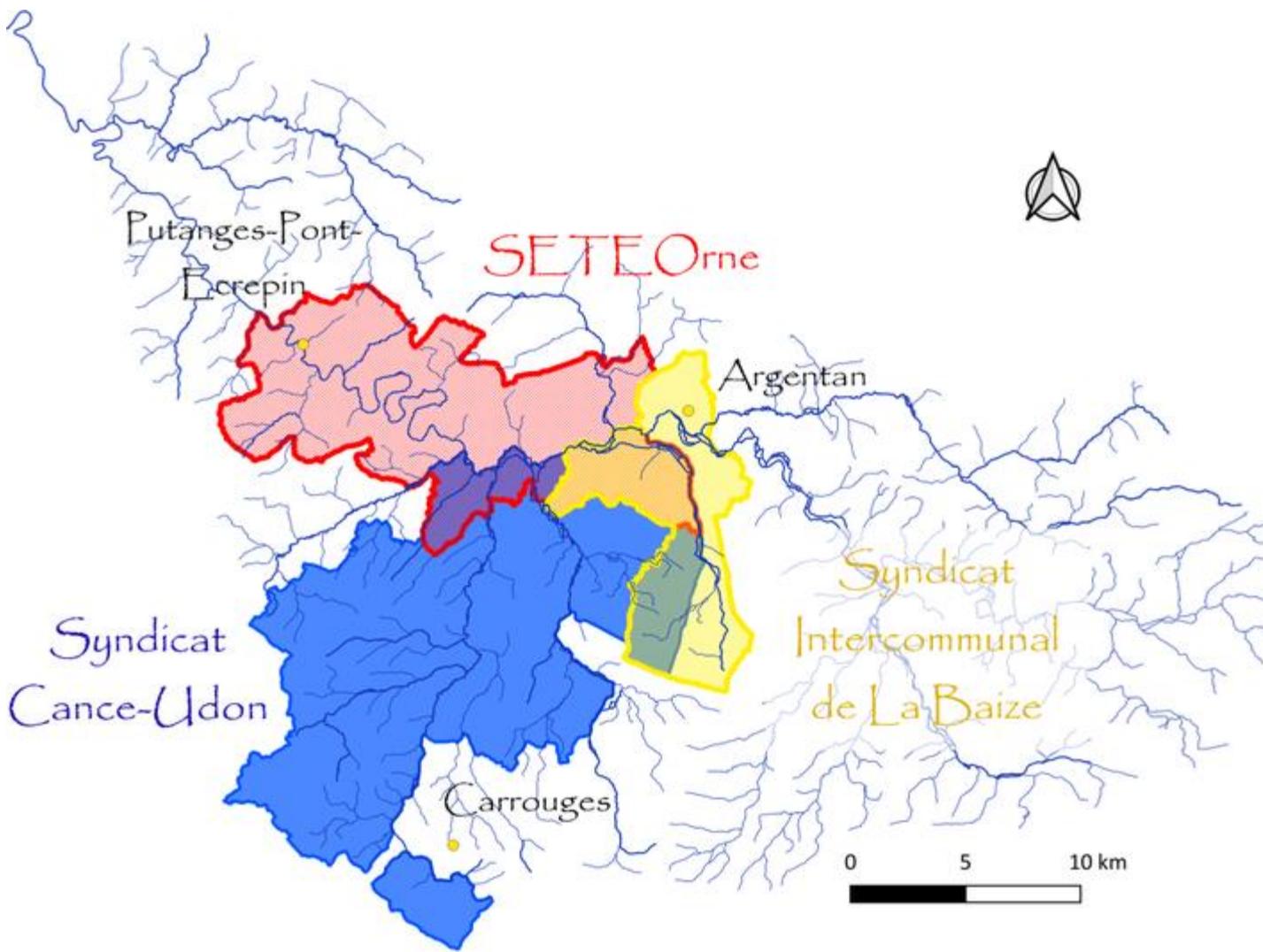
Créé en 1984

210 Km² de bassin

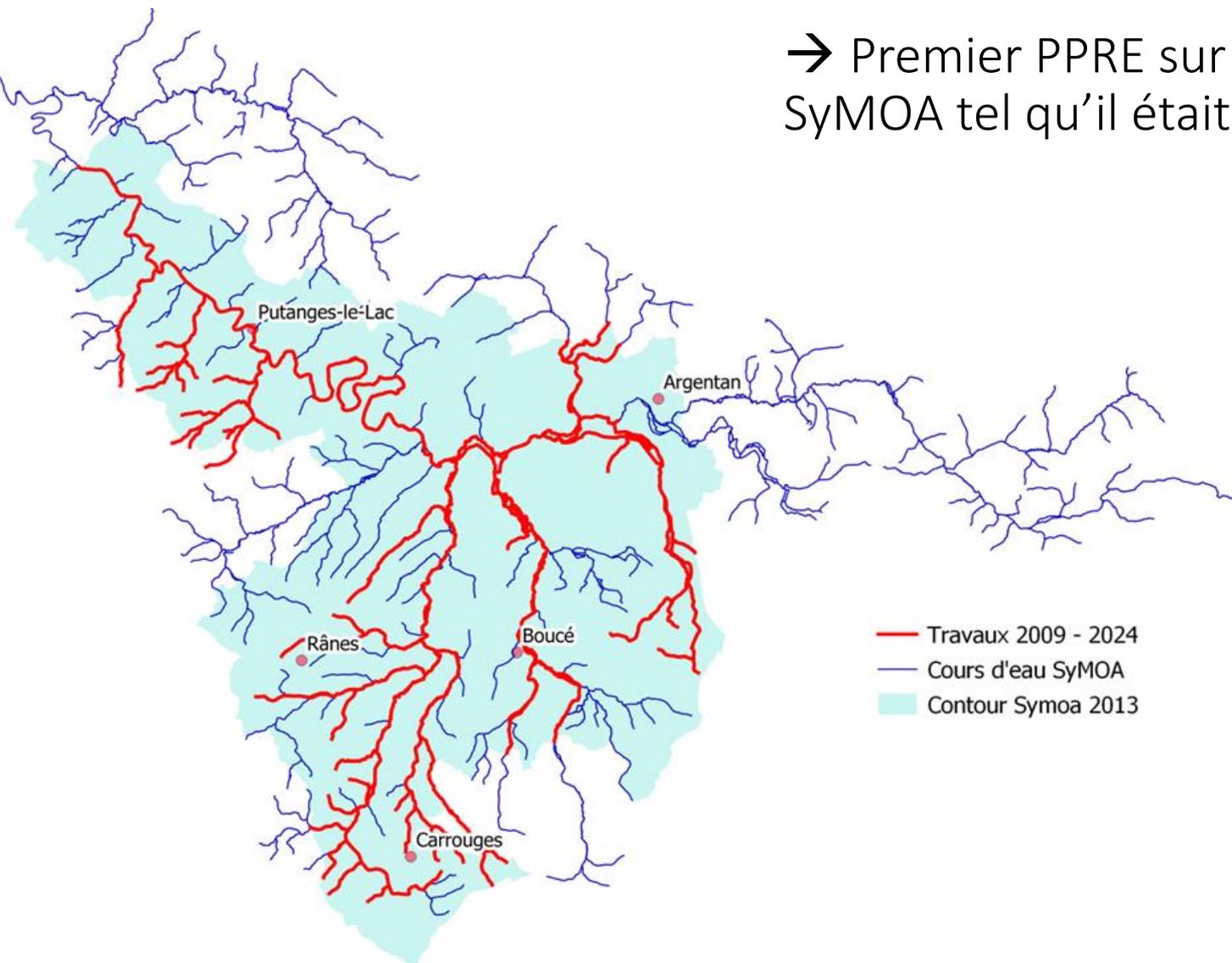
7 930 Habitants

165 km de cours d'eau

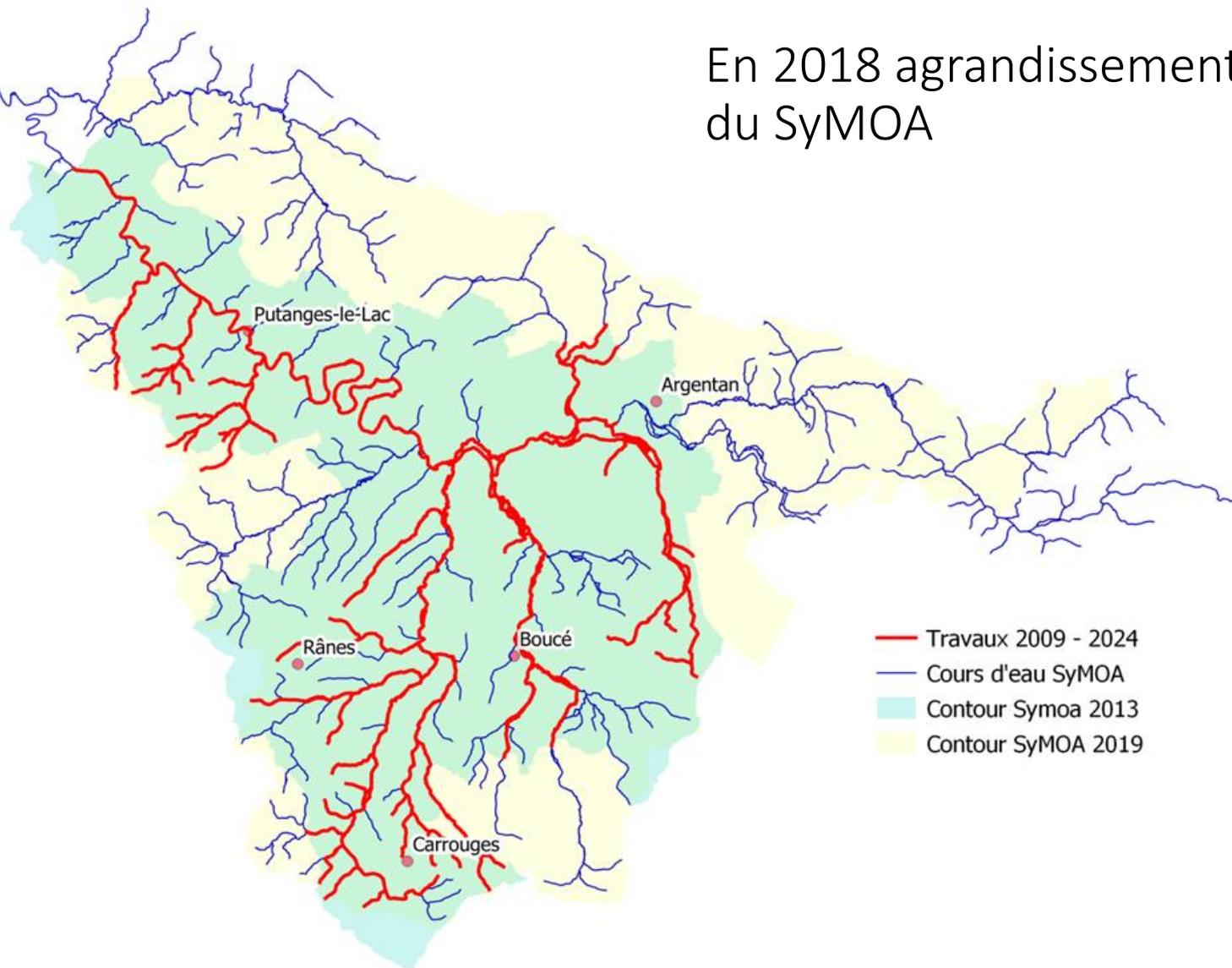
Evolution du territoire du SyMOA



→ Premier PPRE sur le territoire du SyMOA tel qu'il était en 2012

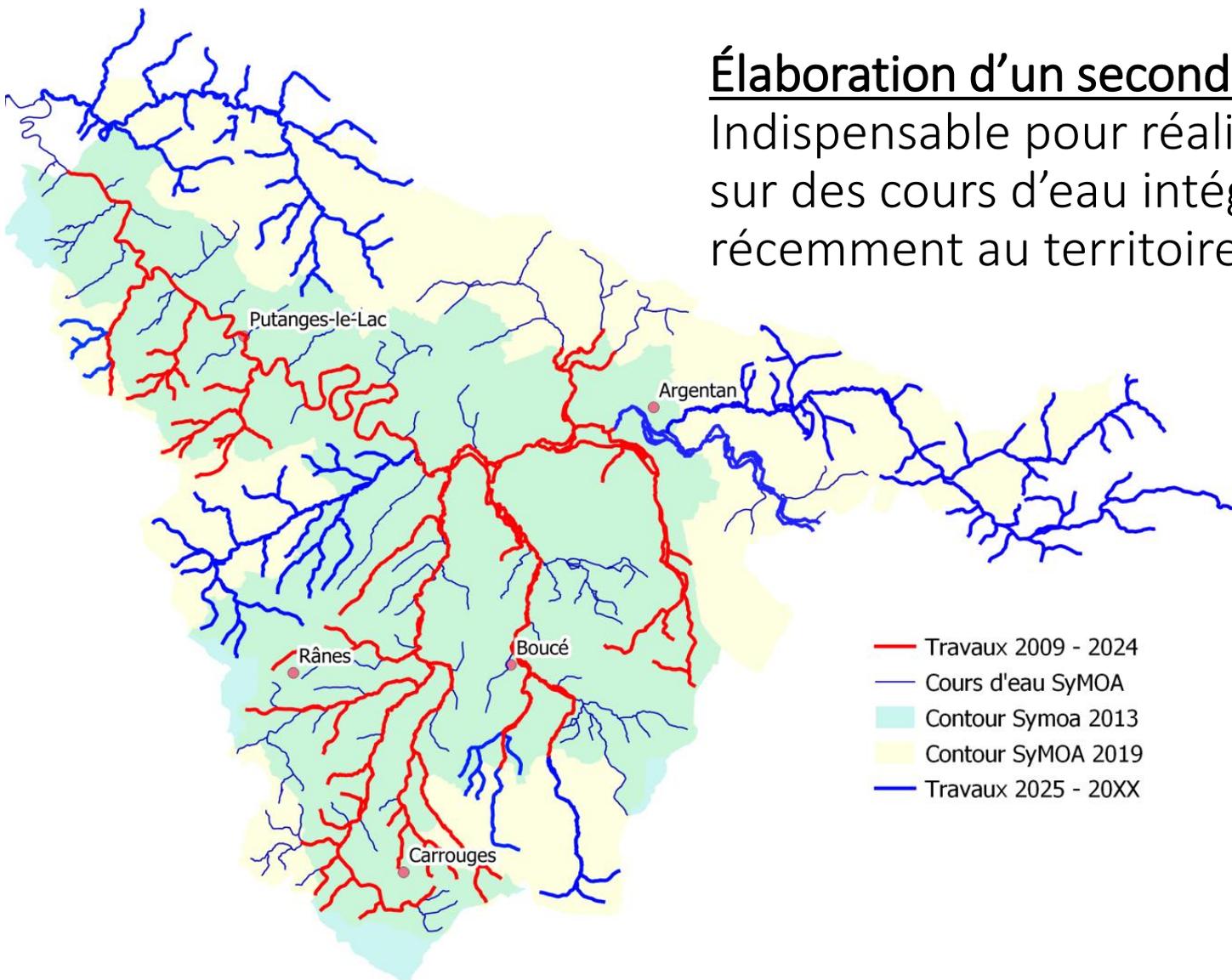


En 2018 agrandissement du territoire du SyMOA

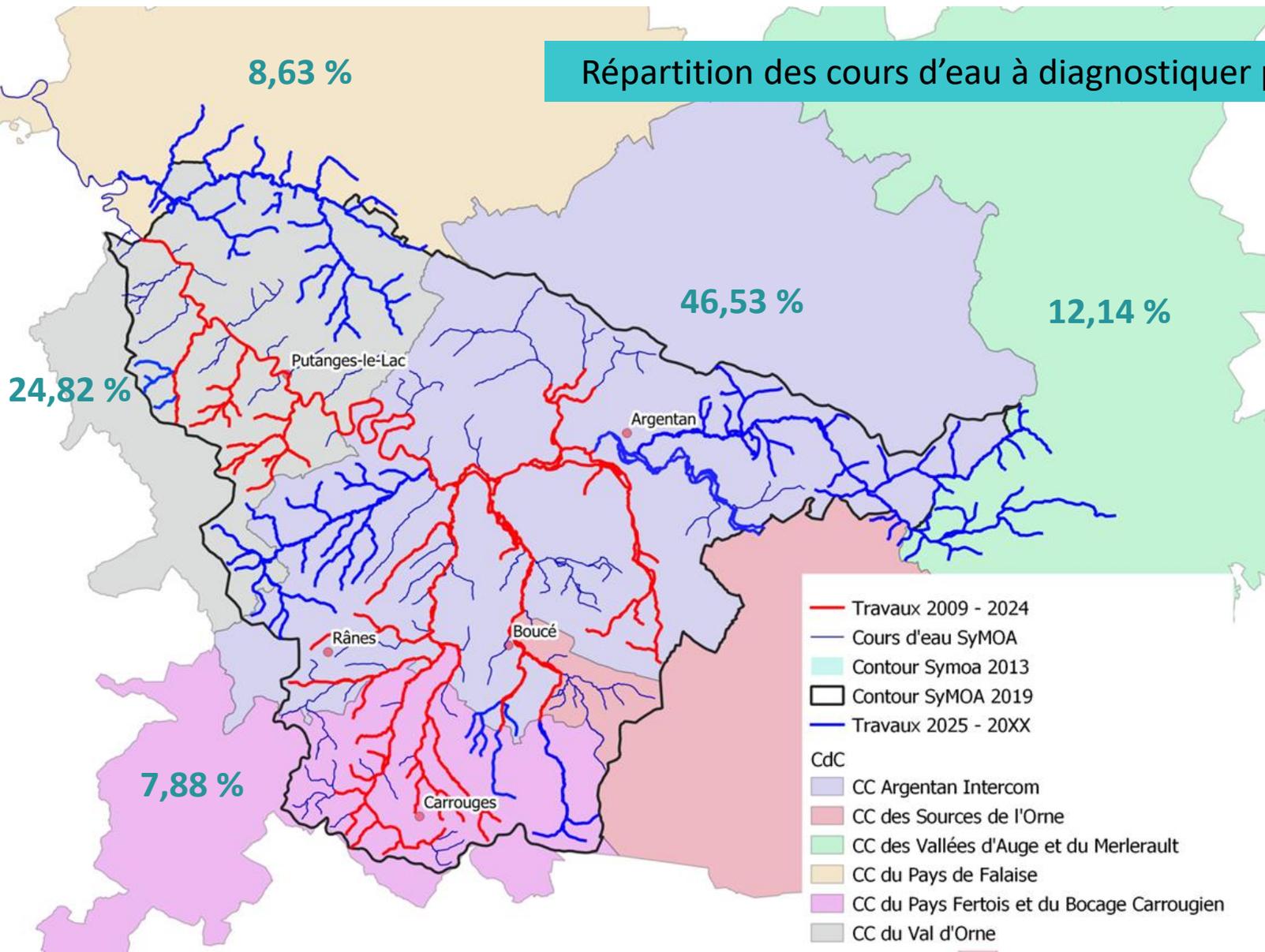


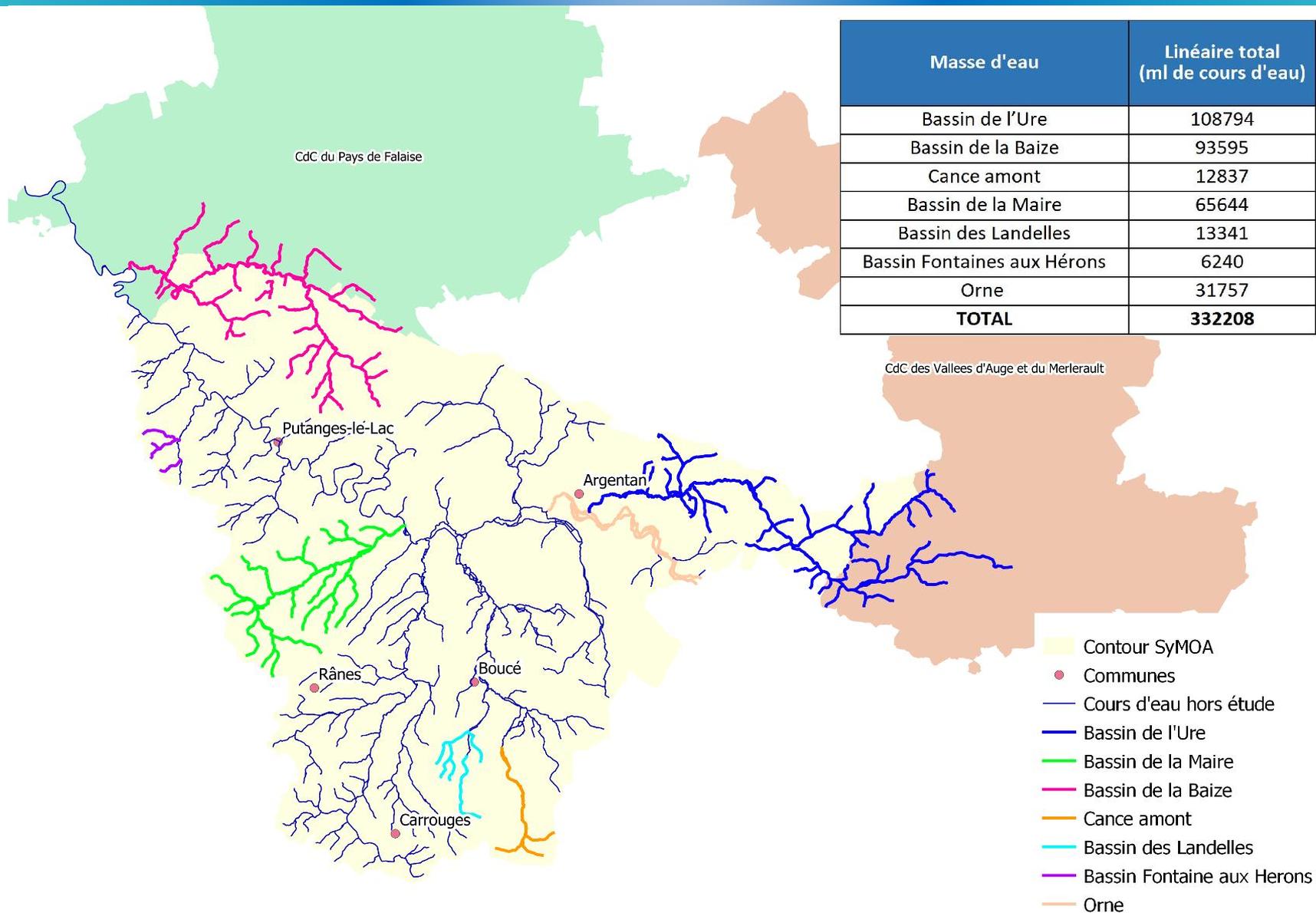
Élaboration d'un second PPRE :

Indispensable pour réaliser des travaux sur des cours d'eau intégrés plus récemment au territoire du SyMOA.



Répartition des cours d'eau à diagnostiquer par CDC





Solution retenue par les membres du bureau :

Evoquée lors des CS du 4 mars et du 1 avril 2022

- Faire participer la CC des Vallées d’Auge et du Merlerault et la CC du Pays de Falaise à hauteur du pourcentage de linéaire de cours d’eau sur leur territoire
- Etude à 100 000 € (80 000 € AESN / 20 000 € SyMOA)
 - Vallées d’Auge et du Merlerault : 2 427 €
 - Pays de Falaise : 1 725 €

- Cette étude était déjà inscrite au budget 2021.
- La réalisation de cette étude est inscrite dans le Contrat Eau et Climat signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (délibéré le 29/09/2021)
- Le Contrat Eau et Climat a été signé le 19/10/2021

- Planning prévisionnel :
 - Validité de la DIG (Déclaration d'Intérêt Général) actuelle : 31/12/2024
 - A compter du 01/01/2025 le SyMOA ne pourra plus réaliser de travaux type :
 - Restauration cours d'eau : mise en défens des berges, installation d'abreuvoirs et de points de franchissement
 - Restauration de la « petite » continuité écologique

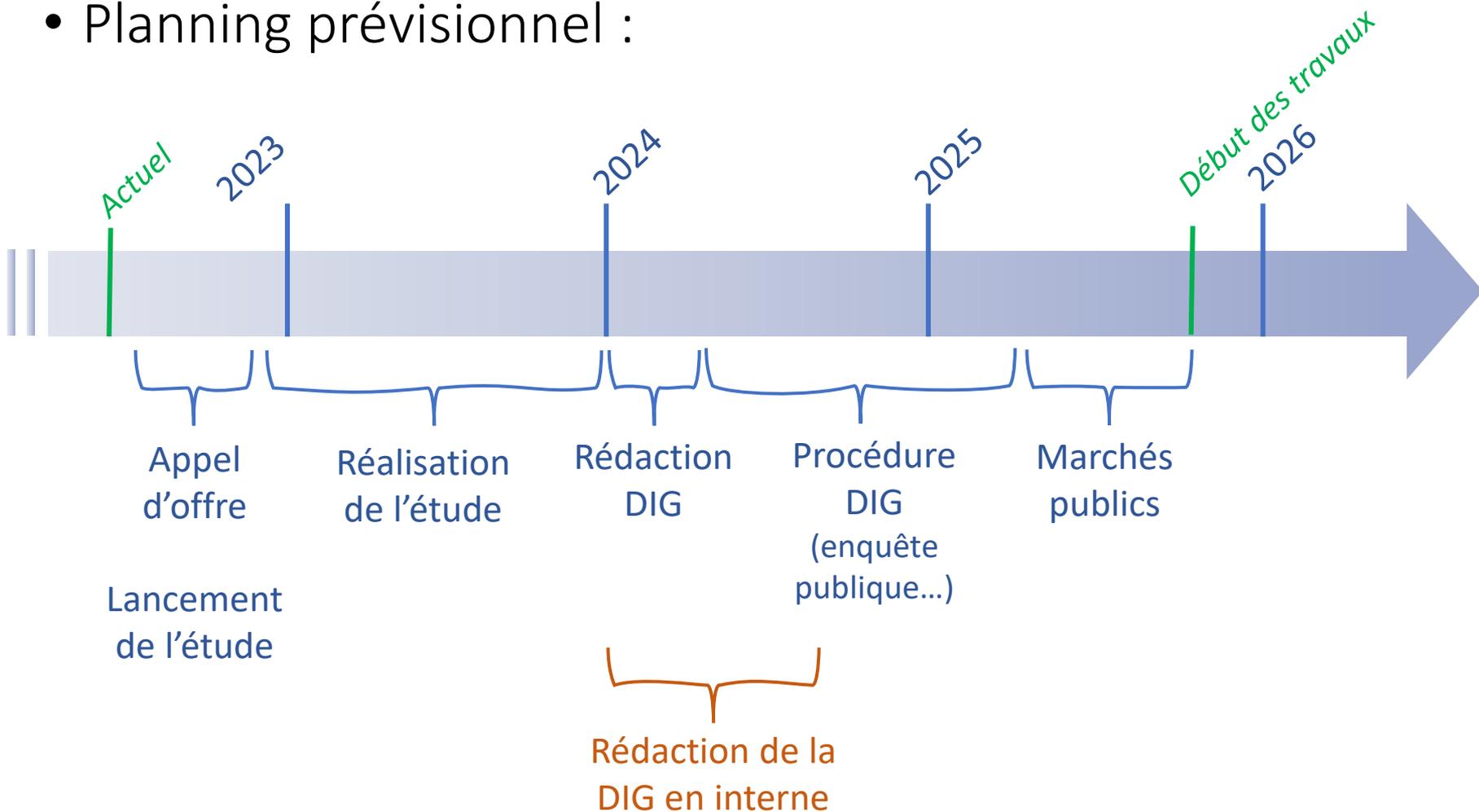
- Planning prévisionnel :

Tranche / Phase	REUNIONS	DETAILS	Durée
Tranche Ferme n°1 Phase 1	N°1	Réunion de lancement	7 mois
		Présentation de la méthodologie et du calendrier de travail	
	N°2	Présentation des résultats d'étude	
		Etat des lieux et diagnostic	
Tranche Ferme n°2 Phase 2	N°3	Présentation des résultats d'étude	2 mois
		Définition des enjeux et des orientations de gestion	
Tranche Ferme n°3 Phase 3	N°4	Présentation des résultats d'étude	2 mois
		Elaboration du programme d'actions	
Tranche optionnelle n°1 Phase 4		Rédaction de la D.I.G.	2 mois

Etude :
environ 1 an

DIG en interne environ 6 mois

- Planning prévisionnel :



- Travaux réalisés dans le cadre du PPRE 2016-2024
(*Programme Pluriannuel Restauration Entretien*)
- Objectifs :
 - Rétablir la continuité écologique sur les affluents de l'Orne, par suppression/aménagement d'ouvrages
 - Améliorer la qualité des milieux aquatiques tout en conciliant l'activité agricole et rétablir l'écoulement naturel du cours d'eau
- Dernier marché terminé depuis Juillet 2021
=> Nouveau marché pour 2022 - 2024

Ouverture des plis le 16 mai 2022

1 offre reçue :



PROTECTION **VALORISATION** **ENVIRONNEMENT** **RIVIERES** **TECHNOLOGIE**

Provert Les Beslières – 61380 Bonsmoulins

- Entreprise connue du SyMOA implantée dans la région
- Capacités techniques et humaines correspondant aux besoins
- Grande expérience de ce type de travaux
- Pelleur expérimenté



Variation des prix du B.P.U. (*Bordereau des Prix Unitaires*) entre l'ancien marché et le nouveau :

Désignation	Prix TTC 2019	Prix TTC 2022	Variation
Passerelle bétail (4m x 2,5m)	2 016 €	3 060 €	+ 52 %
Passerelle bétail (7m x 2,5m)	2 376 €	6 870 €	+ 189 %
Passerelle engins (5m x 4m)	7 344 €	13 200 €	+ 80 %
Passerelle engins (7m x 4m)	8 520 €	15 600 €	+ 83 %



Variation des prix du B.P.U. (*Bordereau des Prix Unitaires*) entre l'ancien marché et le nouveau :

Désignation	Prix TTC 2019	Prix TTC 2022	Variation
Passerelle bétail (4m x 2,5m)	2 016 €	3 060 €	+ 52 %
Passerelle bétail (7m x 2,5m)	2 376 €	6 870 €	+ 189 %
Passerelle engins (5m x 4m)	7 344 €	13 200 €	+ 80 %
Passerelle engins (7m x 4m)	8 520 €	15 600 €	+ 83 %
Pose demi-PEHD (Ø800 x 4m)	1 080 €	2 340 €	+ 117 %
Pose demi-PEHD (Ø1400 x 4m)	2 280 €	3 960 €	+ 74 %



Variation des prix du B.P.U. (*Bordereau des Prix Unitaires*) entre l'ancien marché et le nouveau :

Désignation	Prix TTC 2019	Prix TTC 2022	Variation
Passerelle bétail (4m x 2,5m)	2 016 €	3 060 €	+ 52 %
Passerelle bétail (7m x 2,5m)	2 376 €	6 870 €	+ 189 %
Passerelle engins (5m x 4m)	7 344 €	13 200 €	+ 80 %
Passerelle engins (7m x 4m)	8 520 €	15 600 €	+ 83 %
Pose demi-PEHD (Ø800 x 4m)	1 080 €	2 340 €	+ 117 %
Pose demi-PEHD (Ø1400 x 4m)	2 280 €	3 960 €	+ 74 %
Granulat 0/300 mm (la tonne)	42 €	54 €	+ 29 %



Variation des prix du B.P.U. (*Bordereau des Prix Unitaires*) entre l'ancien marché et le nouveau :

Désignation	Prix TTC 2019	Prix TTC 2022	Variation
Passerelle bétail (4m x 2,5m)	2 016 €	3 060 €	+ 52 %
Passerelle bétail (7m x 2,5m)	2 376 €	6 870 €	+ 189 %
Passerelle engins (5m x 4m)	7 344 €	13 200 €	+ 80 %
Passerelle engins (7m x 4m)	8 520 €	15 600 €	+ 83 %
Pose demi-PEHD (Ø800 x 4m)	1 080 €	2 340 €	+ 117 %
Pose demi-PEHD (Ø1400 x 4m)	2 280 €	3 960 €	+ 74 %
Granulat 0/300 mm (la tonne)	42 €	54 €	+ 29 %
Heure de pelle	108 €	96 €	- 11 %

Modalités d'application :

- pour les fonctionnaires titulaires ou stagiaires et les contractuels
- organisé dans le cadre hebdomadaire ou mensuel
- temps partiel sur autorisation : de 50 et 99 % d'un temps plein dans la mesure où le bon fonctionnement des services le permet.
- temps partiel de droit (pour élever un enfant de moins de 3 ans) : 50, 60, 70 ou 80% d'un temps plein
- Il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération et d'apprécier les modalités d'organisation du temps partiel demandé, en fixant notamment la répartition du temps de travail de l'agent bénéficiaire.
- L'autorisation de travailler à temps partiel ne peut être prévue que pour des périodes comprises entre 6 mois et un an, renouvelables pour la même durée par tacite reconduction, dans la limite de 3 ans.

➤ *Délibération sous réserve d'un avis favorable du Comité Technique du CDG61 (21 juin 2022)*

- Indemnités de fonction pour la 1^{ère} vice-présidente Mme Ballon pour la période d'intérim du 11 au 30 mai 2022



Merci de votre attention